



**CONGO
N'EST PAS
A VENDRE**

Kinshasa, le 25 octobre 2024

Communiqué de Presse

Non aux procès bâillons contre les acteurs de la société civile : La citation directe contre le Professeur Florimond MUTEBA, PCA de l'ODEP (Observatoire de la Dépense Publique), une entrave au contrôle citoyen et une stratégie d'intimidation des acteurs engagés.

Le CNPAV (Coalition le Congo n'est pas à vendre) exprime ses vives inquiétudes et sa désapprobation face à la citation directe initiée contre le Professeur Florimond MUTEBA, Président du Conseil d'Administration de l'ODEP, par Mme Lydie OMANGA, membre du Conseil d'administration de l'Autorité de Régulation de la Poste et Télécommunications du Congo (ARPTC).

Cette action judiciaire s'inscrit dans une stratégie visant à réduire au silence ceux qui, au nom du contrôle citoyen, demandent des comptes aux élites politiques et économiques sur leur gestion de la chose publique et activités économiques dans le pays. Le contrôle citoyen exercé par l'ODEP et d'autres acteurs de la société civile ne constitue pas un crime, mais plutôt un outil de demande de la redevabilité et de promotion de la transparence à la disposition des citoyens et des acteurs de la société civile vis-à-vis des mandataires publics.

Le CNPAV rappelle que les actions de contrôle citoyen la société civile visent à renforcer la performance des institutions publiques grâce à un engagement civique et une participation active des citoyens à la gestion des affaires publiques. Ces initiatives sont cruciales pour instaurer une culture de transparence et inciter les organes de gestion à rendre compte de leur gestion.

Le CNPAV exprime son soutien à l'ODEP et au Professeur Florimond MUTEBA face à cette nouvelle tentative de museler les acteurs de la société civile. Nous appelons le Président de la République et le Gouvernement congolais à garantir pleinement l'espace civique et l'exercice des droits et libertés fondamentaux des défenseurs des droits humains et aux acteurs de la société civile en RDC.

Le CNPAV rappelle ainsi le gouvernement congolais à respecter son 5ème engagement de garantir l'espace civique dans le cadre de son prochain mandat de Membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Le CNPAV exhorte enfin les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RDC à s'assurer que le gouvernement congolais respecte ses engagements et ses obligations de protéger les défenseurs des droits humains, les lanceurs d'alerte et d'autres acteurs sociaux impliqués dans la défense de l'intérêt général dans le pays.

Pour le CNPAV :

JC MPUTU, **Porte-parole +32 498 38 11 39**

Dirk SHAKA, **Coordonnateur +243 998 855 781**